
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Dimanche 26 Février 1792.

MM. les SOUSCRIPTEURS, dont l'abonnement finit à la fin de ce mois, & qui desireroient le renouveler, sont priés de faire connoître incessamment leurs intentions, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Vendredi soir 24 Février.

LE Ministre de la Guerre avoit annoncé des Drapeaux tricolors pour tous nos Régimens. On n'a point oublié que ceux du Régiment ci-devant Colonel, furent enlevés par ses Officiers, & remplacés par ceux dont les Citoyens de Dunkerque firent cadeau aux Soldats de Colonel. Un Orateur demande que ce Régiment soit autorisé à conserver le Drapeau qu'il a reçu des Citoyens. La Pétition est renvoyée au Comité Militaire.

Des Députés de Bray-sur-Seine dénoncent quelques actes arbitraires contre leur Curé constitutionnel, qu'ils disent illégalement traduit devant les Tribunaux. Le Comité de Législation verra si cette affaire regarde l'Assemblée. Pour remédier, s'il est possible, à la fabrication des faux Assignats, les Officiers Municipaux sont autorisés à visiter les domiciles de tout Citoyen suspecté de travailler à cette monnoie.

Le Comité Militaire propose la création de six Légions, composées de Chasseurs & d'Infanterie légère, & de quelques Compagnies de Carabiniers.

MM. Bazir & Albitte s'opposent à l'admission des Etrangers dans ces Légions; M. Dubayet répond que si nos Déserteurs sont admis par l'ennemi, nous pouvons bien admettre les siens. M. Hugon propose un nouveau plan. On ne décide ni sur l'un ni sur l'autre.

Chargé du Rapport à faire sur la Pétition du Département, relative aux Ecoles Primaires de Paris, M. Pastoret décide qu'il faut sur cet objet attendre le Système général d'Instruction publique, dont le Comité s'occupe avec ardeur.

A cette occasion, grands éloges de la philosophie, autrefois persécutée, & que l'Orateur ne trouve pas du tout persécutante, pas même avec les foudres dont elle arme le Peuple contre les Prêtres, pas

même avec ses fermens, qui crucifient la conscience des Prêtres; pas même avec ses bons Décrets qui déposent bannissent, dépouillent les Prêtres ou les entassent dans des cachots.

M. Pastoret, gardant tous ces éloges pour la philosophie, ne se souvient pas d'avoir vu autre chose à l'Université que des carrosses, des dînés & des fêtes. Il est certains enfans qui ne se souviennent aussi que des farbalas de leur mère, & qui ont oublié jusqu'aux joujoux qu'elles leur donnoient au milieu des soins qu'elles prenoient de leur enfance.

M. Pastoret conclut à la suppression de l'Université, de cette Corporation qui, comme on le fait bien, ne s'occupoit que de carrosses & de fêtes.

L'Assemblée craindroit-elle que M. Pastoret n'eût pas trouvé cette conclusion dans son *Confucius* ou les *King*, au chapitre du Respect pour les Pères & des Anciens? L'Assemblée ajourne au moins la délibération, pour se donner le temps de réfléchir.

Séance du Samedi 25 Février.

M. Maille se plaint que nos Auteurs Dramatiques tournent vers l'aristocratie; que leurs productions ont excité déjà bien des troubles dans les Spectacles de la Capitale. Pour obvier à cet inconvénient, il demande qu'on pourvoie aux moyens d'exclure du Théâtre toute Pièce anticonstitutionnelle. Cette Pétition tendoit à renouveler l'inspection des Censeurs; elle n'obvint point aux troubles que produisent nos Dramatiques Démagogues. L'Assemblée consultera son Comité d'Instruction.

Le Ministre de la Guerre vient apprendre à l'Assemblée les succès de l'expédition du Général Wittenkoff à Ourcamp. Les insurgens sont dissipés; chacun s'est retiré chez soi, quand le Peuple a été satisfait; & il n'y a pas eu un seul coup de fusil à tirer. Le Général a seulement trouvé environ 40 hommes armés de fusils ou de pistolets, qui lui ont dit ne se trouver encore à Ourcamp que

Pour garder le reste des grains qui n'avoit pas été emporté. Ces 40 hommes ont été désarmés. Une partie des troupes reste encore à Ourcamp ou à Noyon, pour favoriser le transport de ce reste de grains ou de farines.

Une autre nouvelle, donnée par le Ministre, c'est qu'il n'a point plu à M. notre Maire de faire droit à sa réquisition légale pour l'emprisonnement de douze Déserteurs du Régiment d'Alsace. Ce que M. le Maire n'a point voulu faire, ces Déserteurs l'ont fait eux-mêmes, en témoignant leur repentir, & en se constituant prisonniers. Le Ministre leur a promis d'écrire au Régiment, & d'empêcher qu'ils ne soient regardés comme déserteurs.

M. Lukner, débarqué à Paris, fait demander par le même Ministre la permission de présenter à l'Assemblée ses respectueux remerciemens. M. le Maréchal de la Constitution sera demain admis à cet honneur.

Avant que le Ministre ne prit la parole, le Rapporteur du Comité des Contributions publiques avoit fait une nouvelle lecture du projet de Décret, portant que la contribution foncière de 1792 comme celle de 1791 ne pourra s'élever au-dessus du dixième du produit net. La discussion s'ouvre sur ce projet. Un des Membres calcule le revenu foncier, & trouve qu'il ne s'éleve pas au-dessus de deux milliards 60 millions, dont le produit net ne seroit que de 12 ou de 13 cens millions. Il en conclut qu'il faut ou réduire la cotisation générale à 210 millions au lieu de 240, ou bien élever la cotisation particulière au cinquième du produit net. Ce calcul un peu embarrassant, fait ajourner la question à huitaine.

M. Cambon, après un rapport sur les BILLETS Patriotiques, propose un projet de Décret portant, 1^o. qu'à dater du 1^{er} Avril prochain, les BILLETS de confiance au-dessus de 3 livres, seront soumis au timbre; 2^o. que ceux qui ont émis des BILLETS au-dessous ou au-dessus de cette somme & ceux qui voudroient en émettre de nouveaux, seront tenus d'en faire la déclaration pardevant la Municipalité, en déclarant aussi le gage qui en peut assurer le remboursement. La délibération est encore ajournée.

M. Stook ayant fait une nouvelle lecture du projet de Décret relatif aux Princes possesseurs en Alsace, M. Maille nous prouve, par un très-long discours, que l'Empereur & l'Empire ont cédé à la France par différens Traités, la pleine & entière souveraineté, le Domaine suprême sur l'Alsace & la Lorraine. L'Assemblée applaudit au Discours, en attendant que la réponse arrive de Vienne ou de Berlin, par des Couriers Croates ou Hongrois.

M É L A N G E S.

Le 27 du mois de Janvier dernier, le Roi de Suède a fait l'ouverture de la Diète à Gessle, dans la grande Salle, où les quatre Ordres étoient réunis. Plusieurs Districts en Finlande, n'ont pas

élu de Députés, & se sont contentés d'envoyer au Roi les pouvoirs pour les nommer en leur nom & de leur part.

Le discours que le Roi a prononcé à l'ouverture de celle-ci est un précis des événemens de son règne, presque parvenu à la vingt-unième année. Gustave s'y complait à retracer les améliorations qu'il a portées dans les finances délabrées au moment de son avènement au trône, le bonheur dont a joui le Suédois tant qu'il n'a pas été l'instrument de l'ambition de quelque grand Seigneur corrompu, ou des insinuations perfides des Etrangers, enfin la nécessité d'oublier toutes les causes des anciens ressentimens, & d'établir la plus parfaite union entre les différens Corps de l'Etat. Cette Diète paroît assemblée particulièrement dans cette vue. Les circonstances ne peuvent pas être plus favorables; puisque par son dernier traité de paix avec la Russie, le Roi de Suède s'est fait garantir la forme actuelle de gouvernement établie dans ses Etats par l'activité seule de son génie. On a remarqué cette phrase dans le discours du Héros du Nord: *Il est réservé à votre courage, à votre persévérance de servir de modèle d'union à nos contemporains, dans un temps sur-tout où une grande Nation, jadis si puissante, notre très-ancienne Alliance, donne à l'Europe un si horrible exemple des suites cruelles qu'entraîne après elle une insolence sans frein; insolence qui trouve son terme dans la ruine des Etats.*

Voilà cependant comme notre Révolution est jugée dans toute l'Europe. Aussi, le nombre des Emigrés se multiplie-t-il de plus en plus; & tous n'ont qu'à se louer infiniment des différens Etats où ils se réfugient.

On voit, dans une lettre de Coblenz, du 17 Février, que les François sont dans cette Résidence au comble de la joie. On y lit: « Depuis l'arrivée du Courier de Berlin, nous apprenons chaque jour de bonnes & satisfaisantes nouvelles. Un grand nombre de troupes tant Autrichiennes que Prussiennes, est prêt à marcher, ou est en route. Les nouvelles d'Espagne sont aussi agréables qu'on puisse le désirer. On assure que l'Empereur a écrit à M. de Florida-Elanca, qu'il étoit parfaitement satisfait de son plan relatif à la France. On dit ici que les Monarchiens sont dans la boue. Les espérances des bons & loyaux François sont conformes à leurs desirs sur la place qu'ils occuperont dans l'armée. Il paroît certain ici que MM. Charost de Béthane & le fils de M. Bassompierre, sont complices dans l'horrible complot de Bruxelles. Ce dernier est arrêté & est accusé d'avoir voulu corrompre les troupes ».

C'est par suite de cette disposition favorable aux Emigrés, que M. Barthelemy a été mal vu en Suisse. Il a cependant emporté avec lui, 900,000. en Assignats, & 120,000 livres en espèces. Voilà bien de quoi faire goûter une mission même désagréable. Mais les Suisses incorruptibles, & le Magistrat de Berne sur-tout, ont dit: *Si c'est pour nous attacher au Roi de France, c'est inutile: si c'est au contraire pour nous attacher aux Factieux contre le Roi, c'est trop peu.*

Et comment les Emigrés ne seroient-ils pas ac-

cueillis chez l'Etranger, quand on voit les horreurs auxquelles on est continuellement exposé en France. Voici cependant les mesures prises dans la Provence contre les progrès de l'anarchie. M. le Chevalier de Beaumarle nous envoie ces détails dans une lettre d'Apt, du 12 Février.

» La ville d'Apt en Provence n'a cessé de donner les plus grands témoignages de vrai patriotisme. Les dix-huit vingtièmes des habitans de cette ville ont senti qu'il falloit enfin opposer la force à l'audace tyrannique, & faire respecter les Loix qui peuvent seules assurer la paix & le bonheur des Citoyens. D'après ces principes, ils se réunirent au mois de Juillet dernier dans la Chapelle des Pénitens Noirs, & s'y constituèrent en Société des vrais Amis de la Constitution, de l'ordre, de la paix, & firent le serment solennel d'être les soutiens inébranlables des loix de leur Patrie. Un établissement aussi sage ne pouvoit qu'avoir le plus grand succès; aussi tous les bons Citoyens entraînés par la crainte ou par erreur dans le Club Jacobite, le désertèrent bientôt & vinrent grossir le nombre de ces vrais Patriotes.

» Les Citoyens des villes & villages voisins, non contents d'admirer un établissement pareil, ont encore voulu l'imiter dans leurs Municipalités respectives, & la ville d'Apt, après avoir eu l'avantage de voir s'élever dans son sein une Société aussi respectable, a encore journellement la douce satisfaction de voir des Sociétés des villages circonvoisins, venir dans le Sanctuaire des vrais Amis de la paix, non-seulement y jurer les mêmes principes, mais encore s'unir d'intérêt avec cette Société-Mère, qui a eu le bonheur d'éprouver plusieurs fois le bien qui pouvoit résulter de son institution. Le trait suivant suffit pour s'en convaincre.

» Le 7 du courant, le Curé constitutionnel du village de Rouffillon vint sonner l'alarme dans la Jacobinière d'Apt; il prétend qu'une Société formée dans son village & d'après les principes des Amis de la paix, a conçu le barbare projet deégorger, lui & tout son parti. Des cris de fureur se font aussitôt entendre, & les Jacobins agités par les furies, délibèrent de marcher à Rouffillon & de le saccager, quand même le Directoire du District voudroit s'opposer à leur sortie, qu'ils osent appeler constitutionnelle.

» Les Amis de la paix avertis d'une délibération aussi contraire aux loix qu'ils ont juré de faire respecter, s'assemblent aussitôt, au nombre de 5 à 600, & s'emparent de toutes les avenues du village proscrit: les Jacobins effrayés par cette réhistance, prennent le parti de se retirer, & laissent le champ libre aux Amis de la paix, qui, par leur conduite, sauvèrent les habitans de Rouffillon, & firent toujours plus applaudir à leur institution.

» La conduite des femmes dans cette alerte, mérite les plus grands éloges. Ces vertueuses Citoyennes, mères tendres, épouses sensibles, ont voulu partager les périls auxquels s'exposent leurs maris ou leurs enfans; on les a vues en grand nombre, portant des sacs de pierres, se mêler dans la Légion Sainte, qui s'opposoit si courageusement à l'infraction des loix.

» Des Commissaires du Directoire de District, envoyés à Rouffillon pour vérifier l'exposé du Curé constitutionnel, ont rapporté qu'il étoit faux dans tous ses points, & que ce village étoit dans la paix la plus parfaite.

» Voilà encore une manœuvre incendiaire des Jacobins, & c'est un Ministre constitutionnel qui est l'instrument & le moteur d'un projet aussi sanguinaire ».

Le projet de contre-révolution, dont le noyau étoit à Paris, est avorté pour l'instant. Les Jacobins ont repris le dessus. Ils ont fait échouer le plan des conférences entre les Membres de l'Assemblée Nationale, dans la Salle du Manège, dont l'institution n'avoit pour but que d'annihiler la Société des Jacobins. Ceux-ci se sont en outre vengés dans tous les autres Spectacles, de l'humiliation qu'ils ont éprouvée aux *Italiens*, le jour que la Reine a honoré ce Spectacle de sa présence. Au Théâtre de la Nation, entre autres, ils se sont permis, Mercredi dernier, les propos les plus outrageans contre toute la Famille Royale, même en présence de l'Officier Municipal qui a été obligé de venir réclamer *obéissance à Loi*. Jeudi, on a voulu afficher plusieurs Adresses contre les Jacobins, elles ont été arrachées dans l'instant. Un *Sans-culotte* même, surpris par la Garde, au moment où il en arrachoit une, a été délivré par ses nombreux camarades qui ont accouru à son secours. Vendredi, autre scène au Théâtre du *Vaudeville*, où plusieurs, de part & d'autre, ont été blessés. Nous en rendrons compte avec détail. Les Monarchiens, voyant qu'il n'y rien à faire, vont reprendre l'idée d'un Congrès. Ils quittent la Capitale.

M. de Cazalès a dû partir avant-hier pour Londres, d'où il doit se rendre à Bruxelles.

Lettre de M. M. à M. M.

Rouen, 20 Février 1792.

MILLE remerciemens, Monsieur, de votre envoi de la lettre du Roi à la Municipalité de Paris. Je jouis d'un plaisir bien vrai à vous répondre qu'elle l'a obtenu ici auprès des honnêtes gens, des amis de la raison, de la justice & de l'ordre, tout le succès qu'elle pouvoit & devoit avoir. Mais, Monsieur, si nous avons applaudi au ton de noblesse & de fermeté qui y règne, nous avons été profondément indignés contre les hommes pervers, qui ont mis notre malheureux Monarque dans l'indispensable & triste nécessité de l'écrire pour déjouer leurs ténébreuses machinations.

Justes à quand la prodigieuse illusion du Peuple se prolongera-t-elle? N'ouvrira-t-il donc jamais les yeux sur ses *seuls & véritables* ennemis, qui, depuis plus de trois ans, le traînent d'erreurs en erreurs, le précipitent, à son insçu, de crimes en crimes, lui annoncent sans cesse le bonheur; & sur la foi de cette promesse trompeuse, rassemblent autour de lui tous les genres de calamités? Quelle est cette inexplicable fatalité qui l'empêche de voir, de sentir, de reconnoître qu'il n'est entre les mains des factieux, qu'un instrument dont se sert leur folle & désastreuse ambition? Ils demandoient, à grands

cris, qu'on donnât à la France une Constitution ; & quand cette Constitution est décrétée, quand le plus modéré des Princes, pour épargner des flots de sang, pour sauver à sa Nation l'éternelle flétrissure d'un forfait exécrationnable, pour se prêter au vœu qu'on a le soin de lui présenter comme le vœu général du Royaume, accepte cette fameuse Constitution ; & quand depuis cette époque, il s'en montre le plus religieux observateur, on la leur voit violer tous les jours avec une audace qui étonneroit, s'il étoit encore au pouvoir d'un François d'être étonné de quelque chose. Comment renoncer à l'irrésistible évidence qui ne permet pas de douter que leur infernal projet seroit, à force de soulèvemens, de troubles & d'anarchie, d'outrages faits à la personne, & peut-être, de dangers pour sa vie même, de rendre impossible au Roi le séjour de la Capitale ? Ils n'ont point oublié que c'est à la suite, & de la scandaleuse matinée du 18 Avril de l'année dernière, & des insurrections de toute espèce, qui l'avoient précédée & qui l'ont suivie, insurrections enhardies par l'impunité la plus effrayante, que Louis XVI prit la résolution de quitter Paris, qui ne lui offroit plus que la déchirante image de désordres, toujours plus révoltans & toujours plus multipliés. — Oui, Monsieur, il est démontré à l'observateur froid & tranquille, que, dans le moment présent, les agitateurs incendiaires de la multitude, les farouches & insensés déclamateurs des Clubs, les lâches propagateurs de la rébellion contre toutes les autorités, nourrissent le même dessein, qu'ils suivent la même marche, qu'ils veulent le même résultat ; & ils le veulent dans le criminel espoir qu'alors ils pourront plus aisément consommer le dégagement de la multitude, abuser de sa crédulité, profiter de son délire, dénaturer ou calomnier avec plus de succès les intentions du Roi, accuser sa conduite, quoiqu'ils l'eussent eux-mêmes provoquée & nécessitée, appeler sur lui tout le poids, toute la rigueur de la Charte nationale, qu'ils n'invoquent, qu'ils n'exécutent que dans tout ce qui leur est favorable ; & ils le veulent pour avancer le dernier terme de leurs longues & execrables méditations, le renversement du plus ancien & du plus beau Trône de l'univers, la dissolution de la Monarchie, & sur ses débris, le ridicule établissement d'une République chimérique.

Heureusement le Dieu de S. Louis, de Charles V, de Louis XII, de Henri IV, veille encore sur les destinées de notre infortunée Patrie. Le Roi, dont tous les procédés, en remontant jusqu'à la convocation des Etats-Généraux, ont été une chaîne de sacrifices au bonheur de la Nation, déclare que sa volonté est d'être à Paris, parce qu'il y croit sa présence nécessaire ; mais joignant la loyauté au courage, Sa Majesté ajoute que quand elle aura des raisons pour en sortir, elle ne s'en sachera pas.

Sans doute les habitans de Paris justifieront, par

leur fidélité, leur attachement, leur amour pour le meilleur des Princes, l'honorable confiance qu'il leur montre. Sans doute, ils s'empresseront de déconcerter par une contenance ferme & une vigilance soutenue, tout ce que pourroient tenter de nouveau les factieux, pour contraindre le Roi d'abandonner la Capitale. Sans doute, ils redoubleront d'efforts pour éclairer le Peuple sur ses vrais intérêts, pour calmer les inquiétudes, pour dissiper les soupçons, pour le précautionner contre ces milliers de libelles, espèce d'impôt que lèvent tous les jours l'avarice & la scélératesse sur l'aveugle curiosité & l'aveugle croyance de la multitude, enfin pour lui faire sentir qu'il ne peut être réellement libre que sous l'Empire de la Loi & à l'ombre du Trône ; qu'en un mot, il ne sauroit exister de Gouvernement protecteur de l'ordre public, défenseur des propriétés & de la vie des particuliers, qu'autant que les différens Pouvoirs seront vénérés & obéis.

Je ne voulois, Monsieur, que vous remercier ; & voilà que mes idées, se précipitant sous ma plume, sans presque que je m'en aperçoive, l'expression de ma reconnaissance est devenue une longue épître. Je vous l'avouerai, je ne me sens pas plus le maître d'en rien retrancher que je l'ai été de m'arrêter en l'écrivant.

DU 25 FÉVRIER 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DEVILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre E.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 jours de date.

Amsterdam, 30.	Cadix, 27 liv. 7 f. à 10.
Hambourg, 355.	Gènes, 175.
Londres, 16 $\frac{1}{2}$ à 16.	Livourne, 185.
Madrid, 27 liv. 7 f. à 10.	Lyon, P. Rois, 14 $\frac{1}{2}$ p.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv....	2112 $\frac{1}{2}$. 10. 15.
Emprunt d'Octobre de 500 liv.....
Empr. de Déc. 1782, Quit. de fin.....	1 $\frac{1}{4}$. 2. p.
— Sorties.....
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784.	3 $\frac{1}{2}$. 7 $\frac{1}{8}$. 2 $\frac{1}{2}$. b.
— Sorties.....
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins.....
— Sans Bulletin.....	4 $\frac{1}{2}$. 5. 5 $\frac{1}{2}$. b.
— Sorti en viager.....	9 $\frac{1}{2}$. 10. 9 $\frac{1}{2}$. b.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 25 Février. Il faut la somme de 168 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.

Les louis d'or, pour des assignats, coûtent 18 l. 10 f.

S P E C T A C L E S du 26 Février.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. Démophon ; & Pjyché.
 THÉÂTRE DE LA NATION. Le Légataire ; & le Mari retrouvé.
 THÉÂTRE DE LA RUE FEYDEAU. Ledoiska.
 THÉÂTRE DU MARAIS. Eugénie ; & l'Anglomane. BAL DE
 NULL. Prix 4 livres pour un cavalier, & 4 livres pour un
 cavalier & une Dame.

On s'abonne à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. L. Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI
 rue Taranne, n° 33, Faub. S. Germain. Le prix de la souscription est, pour un an, de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la
 Province ; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province ; & de 9 liv. pour 3 mois, pour Paris ; & de
 10 liv. pour la Province : rendu port franc.